



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Nouvelle application numérique du personnel infirmier -LIEN

### Instruction relative à la nouvelle application numérique des infirmiers au 1<sup>er</sup> septembre 2022 –LIEN (logiciel infirmier éducation nationale)

**Rectorat de l'académie de Créteil**

**Service infirmier du rectorat**

Affaire suivie par : Michelle Lorenzi

Tél : 01 57 02 68 36

Mél : [michelle.lorenzi@ac-creteil.fr](mailto:michelle.lorenzi@ac-creteil.fr)

---

*. Texte adressé à Mesdames et Monsieur les inspecteurs académiques- directeurs académiques des services de l'éducation nationale,*

*Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées, lycées professionnels, les directeurs d'EREA et de l'ERPD*

*Mesdames et Messieurs les principaux des collèges.*

---

La présente instruction a pour objet de préciser les modalités de mise en application au 1<sup>er</sup> septembre du logiciel infirmier de l'éducation nationale –LIEN.

---

Dans le cadre d'une rénovation de l'environnement numérique du personnel infirmier de l'éducation nationale, le déploiement d'une nouvelle application métier, LIEN, est programmée pour le 1<sup>er</sup> septembre.

Conçue sur un modèle différent du modèle actuel –Sagesse, elle apporte de nouvelles fonctionnalités. « LIEN »<sup>1</sup> s'inscrit dans le modèle de soin infirmier développé par Marjory GORDON. Tout le personnel infirmier de notre académie bénéficiera d'une formation au mois de juin 2022.

Il vous appartient de veiller à l'équipement informatique du personnel infirmier, récent et fonctionnel, de préférence avec un ordinateur portable. Ce matériel est indispensable à l'enregistrement de tous les actes infirmiers dans LIEN. Cet outil en garantit la traçabilité. Il constitue le seul support réglementaire de travail pour les personnels.

La stratégie numérique de notre ministère s'appuie sur la stricte application de la loi de juillet 2013. Elle rappelle que la responsabilité d'équipement informatique des personnels infirmiers affectés en EPLE (et écoles) relève des collectivités de rattachement de ces établissements<sup>2</sup>. Par ailleurs, la circulaire 2015-119 du 10 novembre 2015 précise que le chef d'établissement, responsable de l'application de la politique de santé, d'hygiène et de sécurité, met à la disposition de l'infirmier, entre autre, du matériel informatique.

L'application LIEN est **accessible uniquement depuis le réseau administratif de l'établissement**, depuis le portail ARENA. Elle nécessite évidemment :

1°Un ordinateur desktop ou portable professionnel relié au réseau AGRIATES des établissements scolaires (rappel : réseau administratif et non réseau pédagogique)

---

<sup>1</sup> LIEN Logiciel Infirmier Education Nationale

<sup>2</sup> Conseil départemental ou Région

2° L'utilisation d'un navigateur internet.

Les navigateurs validés et leurs versions sont les suivants

Firefox : 78esr ou plus / Chrome : 88 ou plus / Edge : 88 ou plus / IE non supporté

**Pour le recteur et par délégation,  
La secrétaire générale adjointe  
Francette DALLE MESE**